

Fédération française d'études et de sports sous-marins

Comité Régional Corse

www.plongee-corse.org

PV de l'AG du CRC du 22 mars 2014 à Corte

Le président Jean Escales ouvre la séance à 9h30 en présence du secrétaire général de la FFESSM Mr Frédéric Di Meglio, dont il rappelle le parcours fédéral. Jo Vrijens président de la CTN, ainsi que les membres du comité directeur régional honorent cette réunion de leur présence. Christian Tomi et Olaf Weiss sont excusés. Les représentants de vingt clubs et dix-huit SCA ont également fait le déplacement. Cinquante cinq mille voix sur les quatre-vingt deux mille accordées aux clubs et quatre mille cent seize sur les neuf mille soixante dix sept des SCA peuvent donc s'exprimer. Le quorum est de ce fait atteint pour la tenue de l'AG régionale. Le président Jean Escales ouvre la réunion avec le rapport des commissions.

- [Commission juridique](#)

Le rapport moral est présenté par Stéphane Jungo président de la commission. Il nous rappelle que l'activité de sa commission est essentiellement nationale. Elle consiste en particulier à répondre aux FAQ des adhérents via le site internet. Elle n'a pas vocation d'assistance à titre individuel mais fournit des réponses globales systématiquement soumises à l'avis puis à la validation du CDN.

Concernant son budget, Stéphane Djungo explique qu'il est entièrement dédié aux transports, une partie étant prise en charge par la CJN, le complément par le comité régional.

L'assemblée n'ayant pas de question le rapport est mis au vote et adopté à l'unanimité.

- [Commission Apnée](#)

Patrick Poggi présente le rapport moral de la commission dont il est le président. Cette année a été dédiée essentiellement à la formation, reléguant la compétition au second plan. La formation de cadres pose les bases d'une structuration indispensable à l'expansion de l'activité, c'est ainsi que la commission apnée a envoyé des participants sur des stages à divers niveaux de formation.

La compétition n'a toutefois pas été totalement délaissée face à l'ambitieux calendrier de formation et 2013 a permis la co-organisation d'une compétition interrégionale en collaboration avec la région PACA, les compétiteurs corses y ont bien entendu participé.

Pour l'exercice à venir, la commission souhaite garder le même axe avec la participation de deux insulaires au stage initial MF2 à Trébeurden et en organisant un stage initiateur-entraîneur N1 et N2 ainsi qu'un stage initial MF1 apnée. La compétition restant la vitrine de la discipline, elle n'est pas négligée avec l'organisation possible d'une première compétition régionale en Corse et la reconduction de la collaboration avec la région PACA pour une quatrième édition.

Quelques questions émanent de l'auditoire, en particulier sur l'utilisation possible d'une partie du budget pour une action de promotion mais aussi de prévention. Patrick Poggi répond que la promotion passe par la formation de juges insulaires pour pouvoir organiser ses propres compétitions, meilleures vitrines de l'apnée. Rien de prévu en revanche en matière de prévention, mais le président rappelle que structurer l'activité reste le meilleur moyen d'éviter les dérives.

Il lui est ensuite suggéré d'axer ses efforts sur le recrutement de licenciés plutôt que sur la formation de cadres, ce à quoi il répond que la compétition, donc la présence de juges pour les encadrer, reste le meilleur moyen pour attirer des pratiquants dans un cadre structuré, limitant ainsi la survenue d'accidents.

Le rapport est voté à l'unanimité.

Le président Jean Escales prend alors la parole pour féliciter la commission pour le travail accompli dans le total respect des objectifs qui lui avaient été fixés. Les résultats sont plus qu'encourageants et laissent espérer un avenir prometteur. Il remercie Pascal Esplat de Calvi plongée qui a mis bénévolement à disposition ses infrastructures pour une manifestation qui s'est déroulée en présence d'Humberto Pelizzari et dont le relais médiatique ne peut qu'avoir bénéficié à la région.

- [Commission archéologie](#)

Hervé Alfonsi, président de la commission présente son bilan 2013. Il nous détaille les actions toujours aussi nombreuses dont la commission peut se prévaloir cette année encore. Alternant travail sur le terrain et interventions pédagogiques, la commission archéologie reste la référence pour sensibiliser et informer le public.

L'année à venir est tout aussi remplie de projets et d'ambitions éducatives. Soumis au vote, le rapport de la commission archéologie remporte l'unanimité des suffrages.

L'assistance n'ayant pas de question, Jean Escales reprend la parole pour saluer le travail réalisé par Hervé Alfonsi relayé par Frédéric Di Meglio. Impressionné par le travail réalisé en Corse, il aimerait autant d'engouement au niveau national.

- Commission bio

Marjorie Dupré-Poiget, présidente de la commission, fait part de son bilan.

Tout comme 2012, 2013 s'est révélée une « petite » année sur le plan des formations. Le manque de cadres est une piste qui pourrait expliquer la régression des diplômes délivrés au niveau « loisirs ». Deux stagiaires FB2 font espérer une augmentation du nombre de cadres de haut niveau et par la suite une reprise des certifications de base.

Le réseau « Caulerpa » mis en difficulté par un changement de responsable administratif à l'OEC l'an dernier, est resté actif malgré tout. Quatre clubs ont participé activement en 2013. Le suivi organisé sur quatre sites n'a toujours pas occasionné l'observation de la « Taxifolia ». « Racemosa » continue pour sa part sa prolifération sur les sites observés. La présidente remercie vivement les clubs qui permettent grâce à leur opiniâtreté le maintien de l'activité et l'efficacité du réseau.

La commission a été présente sur la manifestation « la mer en fête » qu'elle honore depuis le début de sa présence, faisant le bonheur de nombreux enfants chaque année. Opération reconduite pour 2014 bien entendu. Une participation au festival « ABYSS » à Ajaccio est prévue sous forme d'un atelier « bio ».

Le travail sur différents supports pédagogiques visant à approfondir les connaissances et aider l'exploitation de la compétence « connaissance... » du MFT a porté ses fruits. Ils sont disponibles au téléchargement sur le site de CNEBS. On y trouve entre autres, une clé de détermination, le manuel à l'usage des guides de palanquées et des fiches « habitat » sont en phase de finalisation.

Au programme de cette année, la commission propose des formations dont le calendrier est à consulter sur le site. Un concours photo sera également proposé.

La présidente ayant terminé son intervention, elle est soumise aux questions de l'assemblée. Elle est interrogée sur le montant des frais internet qui semblent relativement élevés compte tenu des offres qui sont actuellement disponibles sur le marché. Elle prend note et veillera à les étudier pour optimiser les dépenses de ce poste.

On lui demande ensuite dans quelle mesure la commission participe au festival « ABYSS ». Arnaud Zaragoza qui est le coordinateur du CR pour la manifestation, répond que cela se fera par le biais d'un atelier « bio », « archéo » « et peut-être des baptêmes », le contenu exact est à définir ultérieurement. Quoiqu'il en soit, cette participation n'engagera aucun frais pour le comité.

Certains participants signalent la prolifération de « Racemosa » sur leurs sites de plongée, s'interrogent sur la façon dont sont choisis les sites de suivi et sur les démarches à effectuer lorsqu'ils constatent une situation préoccupante. L'OEC pilote cette surveillance et désigne pour chaque micro région des organismes référents. En cas de signalisation nécessaire, donner

l'information à la commission « Bio » qui fait remonter à l'OEC. Il se mettra en relation avec son interlocuteur local.

Mis au vote, le bilan est approuvé à l'unanimité.

Avant de céder la parole à la commission médicale, suite à de nombreuses questions sur le sujet, Jean Escales souhaite s'exprimer sur le moratoire qui vient d'être mis en place pour la protection du corb (5 ans) et la prolongation de celui qui protège le mérrou (10 ans).

Cette mise en place est initiée par des scientifiques alertés lors d'étude sur les espèces menacées. Ils informent le « conseil maritime des façades » concerné, le méditerranéen en ce qui nous concerne. L'alerte sur la raréfaction du corb en méditerranée continentale a déclenché la création d'une commission « mérrou-corb ». La consultation des différents experts et intervenants socio-économiques concernés a abouti à une protection de 5 ans pour le corb et 10 ans pour le mérrou.

Les apnéistes présents sont surpris de ne pas être consultés au niveau fédéral sur les problèmes d'environnement. Frédéric Di Meglio leur apporte un élément de réponse en soulignant que la plupart des licenciés qui pratiquent l'apnée le font en piscine et que la pratique en corse est vraiment spécifique.

- Commission médicale

Le président Antoine Grisoni se présente à l'assemblée et commence son exposé par un hommage appuyé à son prédécesseur, le Dr Bruno Grandjean, hommage relayé par l'ensemble de l'assistance tant elle en a apprécié toutes ces années durant, l'expertise, la franchise et l'enthousiasme! Avec beaucoup d'humour, le Dr Grisoni nous fait part de ses souhaits pour l'avenir de la commission médicale. Il espère une meilleure collaboration entre les médecins, les plongeurs et leurs clubs, car s'il est vrai que le corps médical est souvent plus subi que plébiscité par les pratiquants, c'est en développant la relation entre les deux que des enseignements sur la pratique de la plongée et ses dangers émergeront puis bénéficieront à chacun.

La liste des médecins fédéraux toujours en activité sera diffusée sur le site régional. L'information suscite une question sur les conditions à remplir pour en faire partie. Le président rappelle qu'à ce jour, il suffit d'être licencié et qu'aucun niveau de plongeur n'est exigé même s'il semble souhaitable. Toutefois une formation de médecin fédéral va être proposée par la commission et il sera **fortement** recommandé de la suivre avant de prétendre intégrer la liste officielle.

Le Dr Grisoni cède la parole au Dr Grandjean afin qu'il présente le rapport d'activité de l'année écoulée. Ce dernier nous informe que les travaux de la CMPN sont consultables en ligne sur le site de la CNMP. (HTA/influence sur l'OAP et levée de la CI pour les porteurs d'anomalie de la crase sanguine si traitement par anti vitamine K).

Le CDN travaille actuellement sur l'extension des prérogatives pour les porteurs de certaines maladies ayant déjà fait l'objet d'une adaptation.

- Les diabétiques veulent accéder à l'encadrement et à l'autonomie. Ils souhaiteraient également plonger au Nitrox. ~~ce qui par contre n'est pas envisageable~~
- Les asthmatiques souhaitent étendre l'accès de la pratique aux malades équilibrés sous traitement
- Les porteurs de cardiopathie congénitale, ainsi que les personnes ayant subi une thoracotomie demande la levée de la CI définitive.

Tous ces dossiers sont à étudier, alors que parallèlement se poursuit l'enquête nationale sur les ADP avec la mise en œuvre d'une nouvelle version de récupération des informations relatives à ces accidents. A noter que le nombre de plongeurs accidentés en Corse est en baisse cette année.

Le rapport de la commission médicale est voté à l'unanimité.

- Commission technique

Le président JP Vignocchi commence son rapport par le bilan mitigé des certifications de cadres en Corse pour 2013. La baisse du nombre de MF1, initiateurs et la stagnation pour les GP-N4 reflètent une désaffection sensible également au niveau national. Le constat général de la plongée en France montre une diversification de plus en plus marquée vers des organismes étrangers ou français, autres que la FFESSM. Conjugué avec la chute du nombre de licences, cet état des lieux impose une réflexion sérieuse sur les nouveaux comportements des pratiquants et exige un effort redoublé de la part de tous pour faire perdurer les valeurs fédérales qui nous animent.

Le président détaille les actions menées par la CTR cette année. A noter que le collège des instructeurs a accueilli une nouvelle IRS et ouvre 2 postes pour cette année.

JP Vignocchi déplore l'absence de demande pour les réunions d'information à l'intention des cadres qu'il avait proposées l'an dernier et réitère sa proposition pour 2014, sachant que les changements sont importants et méritent une réflexion approfondie. N'hésitez pas à solliciter la CTR pour une réunion d'information si le besoin s'en fait sentir que ce soit en Haute-Corse ou Corse du sud.

Pour 2014, de nombreuses formations sont au programme et le calendrier à consulter sur le site. Des aides financières sont souvent proposées aux stagiaires de la région, renseignez-vous.

Parmi les travaux en cours, l'abandon possible de l'enseignement de l'utilisation des tables provoque un intéressant débat d'où ressort la nécessité d'axer les cours sur la compréhension du phénomène de désaturation dans sa globalité et non sur le seul aspect technique de l'utilisation des tables. Le Dr Grandjean en profite pour rappeler à tous la méfiance que doit inspirer

l'utilisation d'un instrument (l'ordinateur) dont aucun algorithme n'est statistiquement validé. Cette intervention conforte l'utilité d'un enseignement basé sur la compréhension des phénomènes physiques dans leur ensemble plutôt que sur la technique superficielle qui permet la simple lecture de leurs conséquences chiffrées.

Le président de la commission apporte quelques précisions sur son budget en réponse aux questions de l'assemblée pour terminer son intervention.

Le bilan de la commission technique est voté à l'unanimité.

- [Réunion des SCA](#)

Christian Aragon prend la parole en tant que délégué des SCA et annonce une réunion pour le 12 mai prochain. Il s'agit de faire le point sur l'implication des SCA car le CDN lui-même est conscient d'un malaise perceptible, la cohabitation associations et SCA ne se passe pas comme souhaitée. Or chaque maillon a son utilité et il convient de remédier au trouble général. En conséquence, une enquête est lancée pour préparer un travail constructif et fonctionner au mieux. Il est urgent de régler un problème qui semble pousser les SCA à se tourner vers d'autres organismes que la FFESSM.

Christian Aragon explique le travail réalisé pour le salon de la plongée afin de promouvoir la destination corse mais là encore, il déplore le manque d'implication des SCA qui étaient vraiment trop peu nombreuses à participer. Un effort de communication et de cohésion semble s'imposer.

Invitée à s'exprimer, l'assemblée pose de nombreuses questions.

Certains déplorent le positionnement des BPJEPS et DEJEPS qui correspondent peu à la réalité du terrain. Le problème a été soulevé depuis longtemps par les responsables fédéraux qui sont en relation avec le ministère et une rediscussion est envisageable. Il faut toutefois rester prudent sur les espoirs de modification à court terme.

Interpelé sur un manque d'information sur la sortie des textes sur les diplômes d'état, Jean Escales rappelle que la FFESSM n'a qu'un rôle consultatif et qu'il n'est pas dans les attributions du CR d'informer les structures sur ce sujet. Les professionnels doivent s'informer avec les sources officielles mises à leur disposition par les services d'état.

Christian Aragon en profite pour inciter le plus grand nombre à faire remonter les informations et interrogations au délégué des SCA car jusqu'à présent, aucune sollicitation ne lui parvient.

Le délégué profite de la présence de la commission médicale pour interroger cette dernière au sujet de la fourniture d'O2. Certains fournisseurs exigent semble-t-il des autorisations et Christian Aragon souhaite une clarification sur ce point. Le Dr Grisoni répond clairement :

On distingue 2 types d'O2

- O2 médical : interdit pour la fabrication de mélanges, il ne peut donc servir que pour les secours et ne nécessite pas d'autorisation. Pour l'obtenir, se mettre en relation avec la pharmacie qui fournit.

- O2 plongée : permet la fabrication de Nitrox et est distribué par « AIR LIQUIDE » aucune autorisation à fournir, la FFESSM a signé des accords avec eux.

Pour clore cette réunion des SCA, Frédéric Di Meglio apporte son éclairage fédéral et confirme que la FFESSM a bien conscience du malaise qui détourne les SCA et s'en préoccupe concrètement. La situation devrait donc évoluer. Son intervention clôt les débats pour la matinée, à l'exception du collège des instructeurs qui se réunit pour sa réunion administrative.

La réunion reprend à 15 heures avec l'AG du comité régional. Le quorum des voix étant atteint, Jean Escales prend la parole pour présenter son bilan moral.

- Rapport moral du président

C'est pour le président Jean Escales, l'occasion de revenir sur ces nombreuses années passées au service de la FFESSM et de s'interroger sur ce qu'aurait été sa vie sans cet engagement qui certes lui a demandé tant de disponibilité mais qui lui a en retour offert tant de moment de fraternité et de partage. A l'heure où chacun s'intéresse en priorité à ses intérêts, il demande à chacun de s'interroger à son tour sur tout ce que la FFESSM lui a apporté et sur ce que nous lui devons à titre humain. Son émouvant rapport moral recentre la motivation et renforce l'engagement que chacun devrait à la FFESSM en regard de ce qu'il a lui-même reçu.

Le président est applaudi et son bilan voté à l'unanimité.

L'assemblée est invitée à s'exprimer sur les sujets qui la préoccupent. La baisse significative du nombre de licences inquiète à juste titre et le débat s'engage pour trouver explications et solutions. Parmi les pistes explorées, la désaffectation des SCA qui se contentent de faire 11 licences et certifient ailleurs car moins de contraintes- moins de frais, revient fréquemment. Jean Escales explique qu'il souhaiterait que le nombre minimum soit remonté à 25 mais beaucoup exprime des réticences, imposer davantage aux SCA ne ferait que les détourner encore plus vers les autres organismes. Frédéric Di Meglio recentre le débat au niveau national. Cette baisse de licences est générale alors que le problème des SCA est particulier aux régions de bord de mer, dont la Corse. La grande majorité des licenciés provient des associations, la Corse est une des seules avec PACA où les SCA fournissent plus de 10% des licences. La solution n'est donc certainement pas d'opposer les deux mais bien de réfléchir à une meilleure collaboration.

- Rapport moral des trésorières

La question des frais d'affranchissement est à nouveau posée car, que ce soit l'envoi des factures, les relances, les recommandés pour les demandes de subvention, tout se fait par voie postale. Des solutions informatiques sont aussitôt proposées, étudiées (et mises en œuvre très bientôt).

Chacun ayant eu l'occasion d'étudier les documents en détail et en l'absence de question, le rapport des trésorières est soumis au vote. Le quitus est donné à leur bilan.

Un rappel des subventions accordées aux commissions termine l'exposé des trésorières.

• Archéologie :	8000 € demandés	7000 € accordés
• Biologie :	3000€ demandés	3000€ accordés
• Apnée :	6000€ demandés	4000€ accordés
• Juridique :	pas de budget	
• Technique :	8000€ demandés	8000€ accordés
• Médicale :	1000€ demandés	1000€ accordés

Les trésorières tiennent à remercier les présidents de commission qui ont pris en compte leurs doléances de l'an passé concernant les délais d'envoi pour les pièces justificatives.

- Rapport moral de la secrétaire

Le rapport de la secrétaire est l'occasion annuelle de faire un tour d'horizon sur le nombre des structures de la région. Cette année, 3 SCA et 1 club ont été radiés ce qui porte à 41 le nombre de SCA et 40 celui des clubs.

La baisse des licences amorcée en 2008 continue malheureusement en 2013 sur les deux Codep quoiqu'un peu plus accentuée sur le 2B. Elle se constate sur les 3 types de licences, adulte, jeune et enfant. Clubs et SCA réalisent respectivement 1891 et 1797 licences. Les hommes sont à peu près deux fois plus nombreux que les femmes.

Pour 2014, les tarifs sont fixés à :

• Licence adulte :	37,98€
• Licence jeune :	24,04€
• Licence enfant :	10,68€
• Diverses cartes fédérales :	12€

La secrétaire termine en rappelant que le code promotionnel CEFSEM est toujours opérationnel pour les réductions sur les traversées avec la SNCM.

Son rapport est voté à l'unanimité.

Daniel Buron prend la parole pour présenter le dernier outil proposé par la commission « bio » le « BioObs » facile à utiliser comme il nous le démontre. Cet outil est en connexion avec « Doris » que l'on ne présente plus et est utilisable même sans internet. Il nous invite à le découvrir et à le signaler aux plongeurs.

Jean Escales annonce une manifestation à Stareso qui se tiendra sur cette base les 9-10 et 11 mai. Au programme des interventions et des plongées ayant pour objectif de sensibiliser les encadrants sur l'impact des plongeurs sur l'environnement et les stratégies à mettre en place pour ne pas être destructeurs.

Le tarif est fixé à 270€ , plongées et hébergement compris. Le Codep 2B prend part à hauteur de 100€ par personne pour les insulaires. Le nombre de place maximum est fixé à 15 places.

Frédéric Di Méglia en tant que secrétaire général de la fédération conclut en rendant hommage à l'esprit qui règne dans la région corse, il en apprécie à chaque fois le côté chaleureux et confraternel.

Après cette journée chargée et riche en débats, le président réitère ses souhaits pour la saison à venir et rappelle à tous la nécessité de participer à la promotion de la FFESSM .

La séance est close à 17h30.

